



VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 Septembre 2022

<p><u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 3 Présents : 24 Qui ont pris part au vote : 27 QUORUM : 15</p>	<p>L'an deux mil vingt deux, le vingt six Septembre à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la Salle des élus sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p><u>Date de la convocation</u> 19.09.2022 <u>Date d'affichage</u> 19.09.2022</p>	<p>PRÉSENTS : Mrs Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Bernard DELEMER, Régis NOTOT, Eric EGO, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Raymond WOLICKI Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Sévérine FRACKOWIAK, Catherine KOPEC, Anne-Marie MASTROMONACO, Bernadette DEHAENE, Sylvie ROUSSELLE, Martine DELZENNE, Cathy NOTOT-GOS, Frédérique FERREIRA, Mélanie DELANNOIS, Audrey VERHAEGHE, Brigitte WAMBRE, Jocelyne MALFIGAN ABSENTS EXCUSÉS : Mme Carole HURIAU, Mrs Bertrand RADIGOIS, Philippe DESCHODT. ONT DONNÉ PROCURATION : M. Bertrand RADIGOIS à M. Claude MERLY, Mme Carole HURIAU à M. Laurent MARTINEZ, M. Philippe DESCHODT à Mme Cathy NOTOT-GOS. SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sévérine FRACKOWIAK</p>

Délibération n° 44/2022/CM/CM

Objet : Tarification des concessions du cimetière

Laurent Martinez, Adjoint aux finances, rappelle à l'assemblée délibérante la délibération n° 2016-76 du 13 décembre 2016, adoptant la réglementation et la tarification du cimetière.

Pour mémoire les tarifs de location de concession, columbarium, cavurnes et taxes divers sont repris ci-dessous :

Concessions

Durée	30 ans	50 ans
1 à 3 places	250 €	450 €
4 à 6 places	500 €	750 €

Columbarium

Durée	15 ans	30 ans
1 à 2 places	400 €	600 €
1 à 4 places	800 €	1 000 €

Cavurnes

Durée	15 ans	30 ans
1 à 4 places	1 000 €	1 500 €

Caveau d'attente

Forfait de 30 € pour 15 jours et 5 € par jour supplémentaire

Plaque sur stèle du souvenir

30 € pour une durée de 10 ans avec renouvellement possible au tarif en vigueur

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- ✓ De maintenir les tarifs repris ci-dessus jusqu'au 31 décembre 2024
- ✓ De dire que la délibération 2016-76 du 13 décembre 2016 est abrogée.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 27 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude MERLY

